



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Messe-dans-des-locaux-communaux>

Messe dans des locaux communaux

- NOS TRAVAUX - QUESTIONS-REPONSES -

Date de mise en ligne : mercredi 7 juillet 2010

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Suite à l'initiative d'une association d'anciens combattants, nous avons écrit au Préfet.

Nous lui avons posé 2 questions :

- Une association non confessionnelle peut-elle solliciter la mise à disposition d'un local communal pour organiser de son propre chef un culte ?

► **Le Maire, garant de règles républicaines vis-à-vis de ses concitoyens, a-t-il bien fait de valider cette demande ?**

Lettre au Préfet du Finistère

Pas de réponse à ce jour. (mi novembre 2010)

Note : les responsables religieux locaux que nous avons consultés n'auraient pas donné leur accord s'ils avaient été consultés.